

PLU

Plan Local d'Urbanisme de Septmoncel

Pièce n°4.a

Annexe du Règlement

Cahier de Recommendations Architecturales et Paysagères

Département du Jura

Vu pour rester annexé à la délibération du 21 juillet 2010

- . Révision prescrite le 7 janvier 2009
- . PLU arrêté le 29 octobre 2009
- . PLU approuvé le 21 juillet 2010



Introduction



Septmoncel possède un patrimoine naturel et architectural de qualité, composante essentielle de son identité.

Ce patrimoine mérite d'être développé et mis en valeur pour valoriser l'image de la commune et améliorer le cadre de vie des habitants.

La Municipalité a cette volonté forte de traduire, à travers son Plan Local d'Urbanisme, ces objectifs de qualité architecturale, paysagère, mais aussi urbaine et environnementale.

Ces objectifs sont ainsi traduits dans le PADD de Septmoncel, les Orientations d'Aménagement qui en découlent, ainsi que dans son règlement.

Toutefois la commune a souhaité aller plus loin, en voulant donner à chacun la possibilité de s'impliquer davantage dans l'amélioration et la valorisation de ce patrimoine, en guidant les choix pris lors d'un projet de construction ou d'aménagement.

Ainsi ce Cahier de recommandations architecturales et paysagères a été rédigé et annexé au règlement du PLU. Il est destiné à tous les habitants, actuels ou futurs, ainsi qu'aux acteurs de la construction et de l'aménagement.

L'objectif de ces recommandations est de contribuer à la valorisation du paysage bâti septmonceland, et d'améliorer la qualité environnementale des constructions et aménagements. Il ne s'agit pas de « recettes » toutes faites qui empêcheraient l'inventivité et la création adaptées au contexte. Ces recommandations sont plutôt une invitation à une meilleure observation et prise en compte du patrimoine local et de l'environnement.

Une construction nouvelle dans un site donné est un élément supplémentaire qui vient d'ajouter à une composition globale, dans laquelle il doit être en harmonie.

L'intégration d'un projet s'apprécie par rapport à plusieurs éléments :

- Son environnement urbain et paysager : ordonnancement du bâti, traitement des espaces publics,...
- Son environnement naturel : adaptation au climat, insertion dans la pente,...
- Son environnement bâti : volume des bâtiments, couleurs et matériaux,...

C'est autour de ces trois axes que ce Cahier de recommandations architecturales et paysagères donne des informations sur ce qui est adapté au contexte communal, autant sur les objectifs de qualité à atteindre que sur les moyens pour y parvenir.



Sommaire

INTRODUCTION **3**

SOMMAIRE **5**

INTEGRATION URBAINE ET PAYSAGERE **7**

IMPLANTATION PAR RAPPORT AUX LIMITES **7**

TRAITEMENT DES LIMITES **8**

HAIES OU VEGETALISATION 8

INTEGRATION ENVIRONNEMENTALE **9**

GESTION DE L'ESPACE **9**

COMPOSITION URBAINE ECONOMIQUE EN ESPACE 9

FORMES URBAINES COMPACTES ET AGREABLES A VIVRE 9

ADAPTATION AU CLIMAT **10**

PROTECTION CONTRE LE VENT ET LE FROID 10

PROTECTION CONTRE LES INTEMPERIES 10

OPTIMISATION DE L'ENSOLEILLEMENT 10

GESTION DE L'EAU PLUVIALE **11**

LIMITATION DU RUISSELEMENT 11

UTILISATION DES EAUX PLUVIALES 11

ADAPTATION AU RELIEF **11**

ADAPTATION DU PROJET AU TERRAIN 11

ADAPTATION DES VOLUMES A LA PENTE 12

ADAPTATION DES ACCES ET DU GARAGE A LA PENTE 12

INTEGRATION ARCHITECTURALE **13**

VOLUME DU BATI **13**

FAÇADES **15**

LES ENDUITS 15

LE BARDAGE 16

LES OUVERTURES 16

TOITURES **17**

VOLUMETRIE 17

COUVERTURE 17

LISTE DES MATERIAUX DE COUVERTURE DE REFERENCE POUR LE JURA 19

LISTE INDICATIVE DES MATERIAUX DE COUVERTURE UTILISES SUR LA COMMUNE DE

SEPTMONCEL ET AUX ENVIRONS 21

1

Intégration urbaine et paysagère

Implantation par rapport aux limites

L'implantation des constructions par rapport aux limites (voirie et limites séparatives) permet de structurer l'espace et de définir l'identité des différents quartiers.

En secteur urbain dense (zone UA)



implantation à l'alignement (centre bourg)

- . Les alignements (par rapport à l'emprise publique) et les mitoyennetés (par rapport aux limites séparatives latérales) caractérisent le centre ancien du village.

- . Une telle implantation produit un effet de resserrement et une urbanisation dense, marquant ainsi la centralité.

- . Cette implantation est préconisée pour le cœur du centre bourg (zone UA) pour conserver les caractéristiques urbaines de la rue.

En secteur péri-urbain (zone UB, AU,...)



implantation en retrait de la voirie

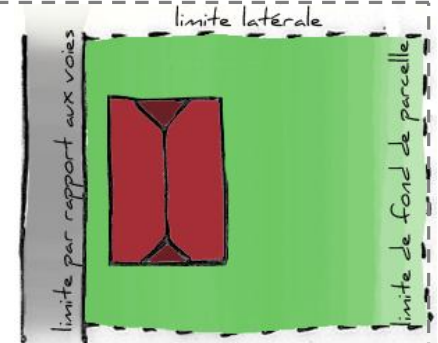
- . Les constructions sont en retrait sur rue et l'avant est aménagé en jardinnet ou pour du stationnement.

- . Dans ces quartiers d'urbanisation récente (périphérie du centre bourg, hameaux...), une impression de mitage et de dispersion est donnée par ce retrait des constructions de toutes les limites.

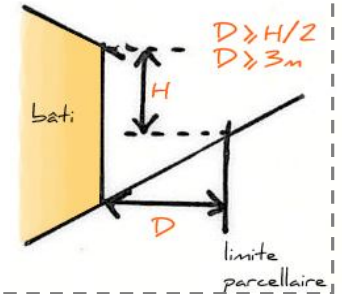
- . Pour ces zones le règlement du PLU autorise l'implantation en retrait ou à l'alignement.

Définition

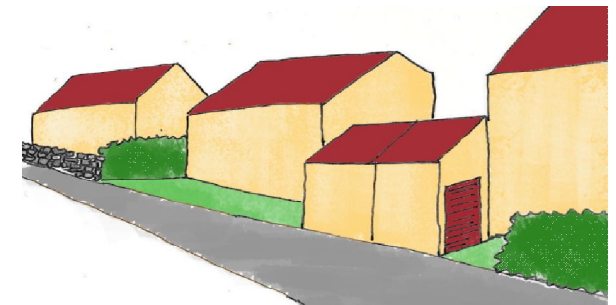
- . Les limites désignent l'ensemble des limites parcellaires des propriétés.
- . Le PLU impose des implantations par rapport à :
 1. l'emprise publique : voie, place,...
 2. les limites séparatives : limites latérales débouchant sur les voies ou limites de fond de parcelle.



En cas d'implantation en retrait par rapport aux limites séparatives, la construction doit s'implanter de telle façon que la distance comptée horizontalement entre tout point du bâtiment et tout point de la limite parcellaire qui en est le plus rapproché soit au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points, sans pouvoir être inférieur à 3m.



Cependant l'implantation des annexes (garage par exemple) en limite (de l'emprise publique et/ou des limites séparatives) est préconisée pour affirmer le caractère de la rue, du quartier et éviter une destruction urbaine.



annexes en limite de l'emprise publique

Traitement des limites

Les clôtures ou haies, limites de la parcelle, établissent un dialogue avec l'environnement : les vues sur la campagne ou le village, le voisinage et le passant. Elles ont un rôle essentiel dans le paysage bâti, doivent être traitées en fonction de l'identité générale du quartier. A noter que les clôtures et murets ne doivent pas gêner la visibilité pour la circulation routière ni le déneigement.

En secteur urbain (zone UA, UB, AU...)

- Traiter les limites, en harmonie avec son site et son environnement :
 - des murets dont la hauteur sera à ajuster en fonction des murs voisins, et qui seront non enduits (excepté pour les parpaings) ;
 - des clôtures à claire-voie en fer ou en bois et /ou des haies vives.
- Si la propriété est délimitée par un mur de soutènement, on pourra ajouter sur celui-ci une clôture et/ou une haie dont la hauteur sera inférieure à 1/3 de celle du mur, préservant ainsi les vues et l'ensoleillement.



En secteur diffus (zone Nh, A,...)

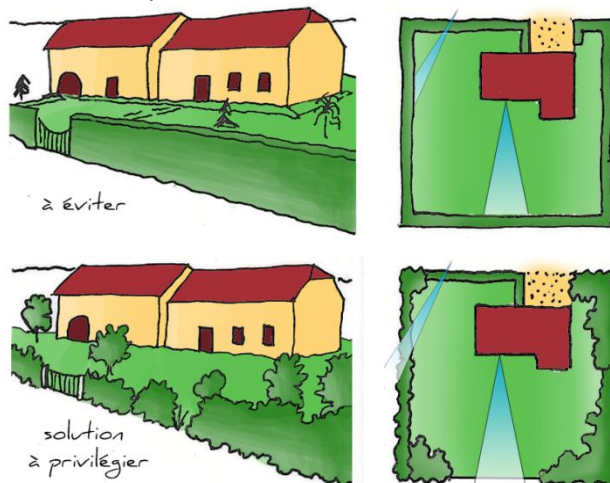
- Les limites peuvent être traitées soit par des murets bas type *murger*, des clôtures à claire-voie de préférence en bois et/ou des haies vives.
- On veillera cependant à ne pas entraver les perspectives sur les paysages ouverts.

Haies ou végétalisation

- Prendre en compte les arbres, bosquets ou haies présents sur la parcelle : les recenser, évaluer leur qualité et leur intérêt, les préserver au maximum.

Eviter les haies d'aspect rigide, d'une seule espèce (thuyas,...) qui banalisent le paysage, isolent l'habitation et limitent les perspectives visuelles.

Privilégier les haies vives, composées d'essences variées et adaptées aux conditions locales (sol, climat,...), qui participent à l'agrément du jardin, valorisent l'identité paysagère et favorisent la diversité écologique.



secteur urbain



secteur diffus

Liste indicative des essences adaptées aux conditions locales

Arbustes ou petits arbres

Aubépine *
 Bourdaine
 Buis commun
 Camérisier/chèvrefeuille
 Clématite
 Cornouiller sanguin
 Fusain
 Houx commun
 Lila
 Rosiers
 Sorbier des oiseleurs *
 Sureau noir
 Viorne lantane ou obier
 Prunelier (Epine noire)

* pouvant rentrer dans la composition d'une haie brise vent

Arbres

Alisier blanc ou torminal *
 Amélanancier
 Aulne glutineux *
 Charme commun
 Chêne pédonculé ou pubescent *
 Erables *
 Frêne *
 Châtaignier *
 Hêtre *
 Merisier ou cerisier *
 Noisetier
 Noyer *
 Orme champêtre *
 Pommier sauvage
 Tilleul *
 Résineux persistants *

2

Intégration environnementale

Gestion de l'espace

L'intégration environnementale des projets passe tout d'abord par sa composition urbaine qui induit un plus ou moins grande consommation d'espace. Le tracé et le dimensionnement des voies ainsi que le découpage parcellaire sont à prendre en compte en amont par les aménageurs. Le particulier pourra quant à lui veiller à optimiser l'occupation de sa parcelle par l'implantation du bâti.

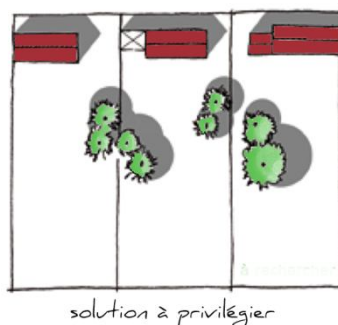
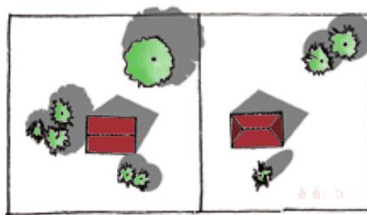
Composition urbaine économe en espace

Optimiser le tracé des voies et adapter au plus juste leur gabarit à leur usage

- . Hiérarchiser les voies selon leur usage (voie de desserte, chemin piéton...)
- . Dimensionner les chaussées au strict nécessaire et aménagées pour permettre le croisement de deux véhicules (bordures de trottoirs franchissables, chicanes, écluses,...), permettant également de réduire la vitesse.

Organiser le parcellaire pour rentabiliser le terrain

- . Une forme parcellaire adaptée, plutôt que la superficie totale de la parcelle, permet de délimiter un espace agréable et fonctionnel.
- . Un parcellaire de forme allongée permet une économie d'espace linéaire (voirie et réseau) pour une même superficie de terrain. À superficie égale (exemple ci contre), les parcelles allongées ont également l'avantage de donner à l'urbanisation une plus grande cohérence, évitant l'aspect visuel de dispersion ou de mitage.
- . Ainsi on peut économiser l'espace en proposant des organisations de parcelles plus conviviales et en évitant les espaces résiduels (sans fonction) liés souvent à des mauvais découpages.



Formes urbaines compactes et agréables à vivre

Planter le bâti de façon à optimiser l'utilisation des parcelles

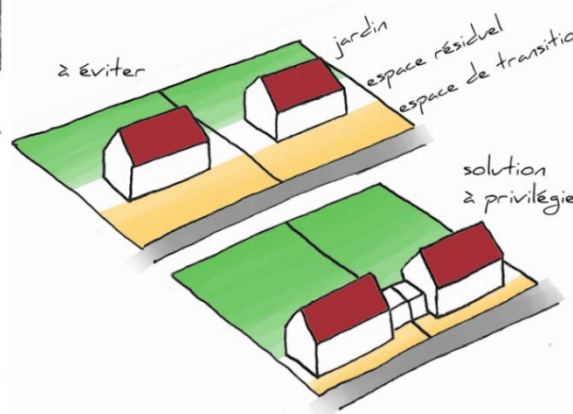
. L'implantation du bâti en bord de parcelle, et non au milieu, donne une plus grande cohérence à l'aménagement, structure l'espace public, et permet une meilleure valorisation des espaces privés.

. Le recours à la mitoyenneté permet également d'optimiser l'utilisation des espaces privés.

Paradoxalement, la densité et la mitoyenneté peuvent apporter plus d'intimité dans chaque parcelle, contrairement aux idées reçues qui incitent les porteurs de projet à isoler leur maison au milieu de la parcelle.

Les maisons accolées par deux (maisons jumelées), par trois ou plus, sont implantées en limites latérales des terrains. Les longueurs de voirie sont réduites en faisant l'économie des espaces peu exploitables entre les maisons. Ce type d'implantation permet donc de :

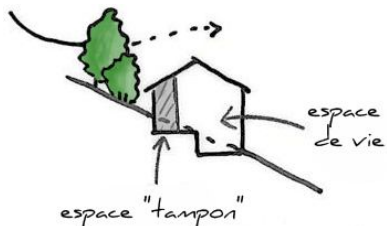
- Réduire le coût de construction et la consommation d'énergie grâce à la compacité des habitations ;
- Economiser du foncier et des réseaux ;
- Mutualiser les équipements de proximité (chaufferie, aires de stationnement, etc.) ;
- Renforcer le lien social et assurer une meilleure cohabitation.



Adaptation au climat

Une bonne implantation du bâti permet de se protéger des éléments climatiques les plus défavorables (vent froid du nord/nord-est, neige et pluie,...), tout en tirant parti des éléments favorables (village sur un coteau exposé sud-ouest, bon ensoleillement,...). Composer avec les éléments permet d'une part d'apporter le confort souhaité aux habitants, tout en économisant de l'énergie, réduisant ainsi les coûts et l'impact sur l'environnement.

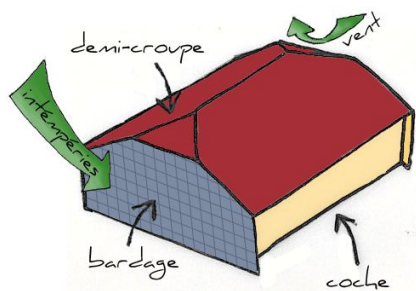
Protection contre le vent et le froid



- . Planter des arbres à feuillage persistant à l'arrière de la maison afin de se protéger contre la bise.
- . Privilégier une orientation du faîtage dans le sens des vents dominants : sud-ouest/nord est.

- . Privilégier les formes compactes de bâti pour réduire les échanges thermiques.
- . Eviter les grandes baies au nord et au nord-est (sauf en cas de vue exceptionnelle).
- . Utiliser les reliefs de la parcelle comme protection, comme par exemple en s'encastrant dans la pente.

- . Utiliser des éléments de l'architecture traditionnelle pour se protéger du vent : demi-croupes, coches...



Protection contre les intempéries

- . Exploiter les micro-reliefs du terrain afin de se protéger de la neige.
- . Préférer les faibles pentes de toit (35 à 50%) qui évitent les glissements et l'accumulation de la neige le long des façades. Parallèlement l'installation de crochets ou de

barres à neige est obligatoire sur les constructions surplombant la voie publique (Arrêté du 5 février 1997) et fortement recommandée sur les autres constructions.

- . Utiliser des éléments de l'architecture traditionnelle pour se protéger de la neige : coche ; et de la pluie : bardage sur les façades exposées (voir 3. Intégration architecturale).

Optimisation de l'ensoleillement

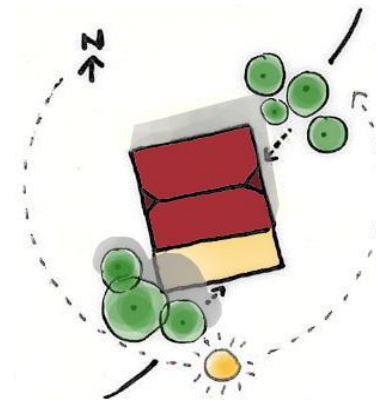
- . Orienter le plus possible la maison au sud.
- . Positionner les pièces de vie au sud et prévoir des ouvertures au sud est si la parcelle est exposée au soleil levant, au sud-ouest dans le cas contraire.
- . Prévoir des débords de toiture bien conçus protégeant du soleil l'été tout en le laissant pénétrer l'hiver.
- . Planter des arbres à feuillage caduque du côté sud de la maison pour profiter de son ombre l'été tout en permettant au soleil de pénétrer l'hiver.

- . Privilégier des modes de production d'énergie renouvelable : solaire thermique (chauffage direct de l'eau ou l'air intérieur) ou solaire photovoltaïque (production de l'électricité).

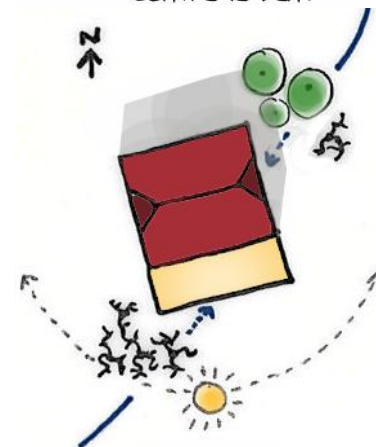
- . Dans le cas d'utilisation de panneaux solaires :
 - les intégrer au sein de l'architecture (toiture, murs ou détails architecturaux).
 - les aligner si possible sur l'ordonnancement des ouvertures en façade.



- . Faire attention que l'optimisation de l'ensoleillement ne se fasse pas au détriment d'une intégration d'ensemble : à la pente, au terrain naturel et au contexte bâti.



ETE
ombre et protection
contre le vent



HIVER
soleil et protection
contre la bise

Gestion de l'eau pluviale

Les précipitations abondantes sur Septmoncel nécessitent qu'elles soient maîtrisées, mais elles représentent également un potentiel important pour réduire la consommation d'eau potable dans les constructions.

Limitation du ruissellement

- . Pour les projets d'ensemble : utiliser des voiries drainantes ou filtrantes, des aires de stationnement enherbées, des noues ou fossés, des bassins d'infiltration ou de stockage.
- . Eviter les chemins d'accès en forte pente qui accentuent le ruissellement.
- . Limiter les surfaces imperméabilisées à 20% de la surface non bâtie de la parcelle.
- . Préférer les revêtements de sols perméables pour les cheminements au sein de la parcelle.



noue végétalisée (Ludres - 54)



exemples de revêtements perméables

Utilisation des eaux pluviales

- . Récupérer et stocker les eaux de toiture par des dispositifs de bassin ou de cuve de rétention.
- . Prévoir en amont un double réseau eau pluviale/ eau potable dans le bâti.
- . Réutiliser l'eau pluviale pour réduire sa consommation d'eau potable (arrosage, chasse d'eau, lave linge,...)

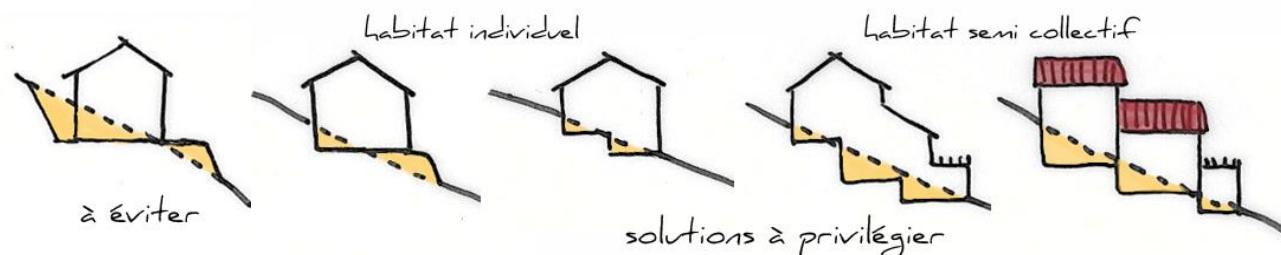


Adaptation au relief

La topographie de Septmoncel oblige le plus souvent à construire en pente. L'adaptation au relief est donc primordiale pour une bonne intégration des constructions.

Adaptation du projet au terrain

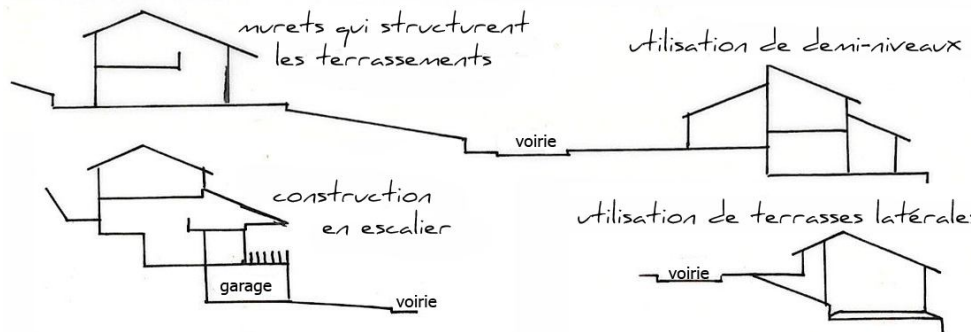
- . Sur des terrains pentus il n'est pas acceptable d'user de facilité qui consiste à faire une plate-forme avec remblais et déblais, prête à recevoir n'importe quelle construction.
- . **Le projet doit s'adapter au terrain, et non le terrain au projet.**
- . Contrairement à une idée reçue, faire appel à un architecte pour concevoir une maison adaptée au mieux à la pente et à son projet ne coûte guère plus cher que les importants travaux de terrassement à effectuer pour pouvoir édifier une maison « standard » de constructeur sur un terrain « plat ».



- . La conception de la maison peut transformer la contrainte de la pente en atout: dégagement des vues, accès de plain-pied à tous les niveaux de l'habitation, moins de vis-à-vis,...

Adaptation des volumes à la pente

. La pente et les accès conditionnent l'ensemble du projet. Plusieurs solutions peuvent être utilisées :



. Privilégier les murs de soutènements en pierre ou végétalisés aux encochements.
 . D'une manière générale, proscrire la construction de soutènement de plus de 1 niveau.



Habitat semi collectif intégré à la pente



intégration des volumes à la pente



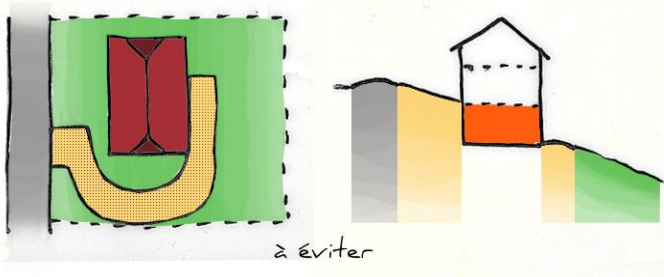
à éviter



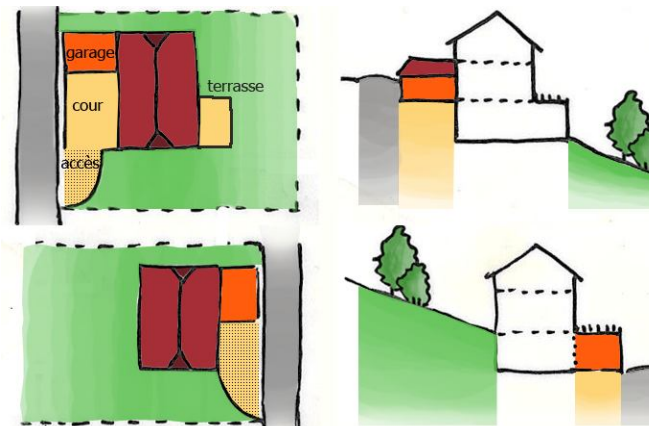
solution à privilégier

Adaptation des accès et du garage à la pente

. Réfléchir à l'implantation du garage en amont du projet (l'ajout ultérieur en annexe est toujours plus complexe, notamment sur un terrain en pente).
 . Prendre en compte la position du garage par rapport aux accès du terrain pour éviter que les voies carrossables n'occupent tout le terrain et défigurent le paysage.
 . Le garage peut être intégré à la pente, sans engendrer trop de déblais/remblais, tout en participant à étager le volume du bâti.



Ci contre :
 - Surface de voirie importante : onéreux et difficile à gérer (entretien et déneigement)
 - Jardin morcelée et peu valorisé



solutions à privilégier

Ci contre :
 - Bonne intégration dans la pente et le paysage
 - Emprise de la voirie faible (moins de surface minéralisée)
 - Utilisation de la parcelle optimisée : le jardin d'un seul tenant peut être plus facilement valorisé.

3

Intégration architecturale

Sources : L'habitat rural des Hautes Combes – Guide pour la mise en valeur et la rénovation – PNR Haut Jura 1996

Volume du bâti

Centre bourg

. Les constructions ont généralement des volumes simples et imposants. Elles sont généralement de hauteur R+1 ou R+2 (pouvant aller jusqu'à R+3 pour quelques unes).

Les immeubles implantés à flanc de coteau ont la particularité d'être particulièrement bien intégrés au terrain : ils possèdent 1 à 2 étages de plus en bas de pente.

. Respecter la cohérence des hauteurs et des volumes dans le centre bourg et à proximité immédiate.



Centre bourg

© Gérard Benoit à la Guillaume

Hameaux et habitat dispersé

Construction neuve

. Respecter le volume général de l'architecture traditionnelle : volumes simples et compacts, ramassé : plan rectangulaire proche du carré.

. Reprendre des éléments de l'architecture traditionnelle qui participent à façonner les volumes, comme par exemple la coche ou galerie sur le mur gouttereau¹.

Rénovation : cas des extensions

. Respecter l'équilibre des volumes du bâtiment existant.

. Pour la création d'une extension, la faire de préférence sur le mur pignon, ce qui permet une meilleure intégration, une plus grande souplesse quant à la surface créée et au volume ajouté.



. L'espace délimité par les coches ou galeries peuvent intégrer des circulations extérieures (balcons, escaliers...) qui devront être traitées de façon légère et de préférence en métal ou en bois.

. Les galeries ou coches peuvent être complètement fermées notamment lorsqu'on choisit d'agrandir la pièce à l'étage.

¹ Mur gouttereau : mur de façade reliant les murs pignons, et portant une gouttière ou un chéneau.



Facade au centre bourg



Facade dans les hameaux et l'habitat dispersé

Façades

Les couleurs et type de matériaux devront être choisis sur place, à la lumière naturelle, en fonction de l'environnement immédiat et de l'état sanitaire de la façade considérée.

Le traitement des façades en « 3+1 » est fortement recommandé : crépis de couleur claire sur 3 faces et bardage gris-bleu sur la façade exposée aux intempéries.

Pour chaque façade, plusieurs couleurs pourront être proposées en fonction de l'environnement immédiat bâti ou naturel. Le particulier fera alors un choix dans cette palette afin que la personnalité et la sensibilité de chacun soient respectées et apportent la part d'aléatoire qui fera la particularité de la commune.

Les enduits

Sur l'ensemble de la commune

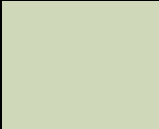
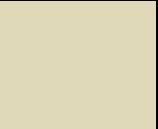
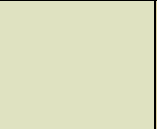



- . Choisir des teintes d'enduit naturelles, en harmonie avec la coloration générale, « ocres jaunes » et préférer une finition « grattée ».
- . Dans le centre bourg on pourra enduire de deux couleurs différentes le sous-bassement de la construction et le reste de la façade.
- . Proscrire les enduits plastiques imperméables qui empêchent l'évaporation de l'eau.
- . La finition choisie sera « grattée » pour mettre en évidence la granulométrie du sable.

- . Préserver les modénatures et les enduits : encadrements d'ouvertures en pierres de taille apparentes, soubassement (pour le centre bourg uniquement).
- . Eviter l'uniformisation des façades : enduits indifférenciés sur l'ensemble des éléments.

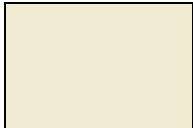
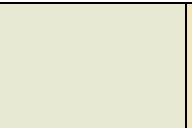
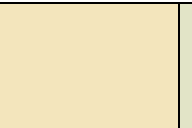
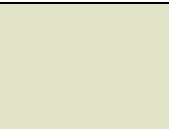
Rénovation

- . Utiliser des enduits à la chaux ou enduits chaux-ciment : ils sont adaptés à la pose sur les murs anciens et ont une meilleure résistance à la pluie, aux écarts de température,...

La reproduction de ces palettes est donnée à titre indicatif compte tenu des variations d'affichage et d'impression. Les références RAL Design System pourront servir de base pour le choix des couleurs dans les nuanciers proposés par les fournisseurs d'enduits et peintures.

					
120 90 05	090 90 10	095 90 10	075 80 10	080 80 10	085 80 10

Couleurs d'enduit pour le centre bourg et les hameaux

			
075 90 10	095 90 10	080 90 20	085 90 20

Couleurs d'enduit pour le bâti isolé ou semi isolé

Le bardage

Sur l'ensemble de la commune

. Le recours au bardage s'adapte aussi bien au bâti du centre bourg qu'à l'habitat dispersé. Il sera utilisé uniquement sur la façade, ou selon l'orientation, sur les deux façades exposées à la pluie.

Il pourra être de plusieurs types :

- Tavaillon : en épicéa, de couleur naturelle
- Zinc : naturel ou prépatiné (*voir échantillons disponibles en mairie*)
- Tôle prélaquée (*voir échantillons disponibles en mairie*)

. La pose en petits éléments (tavaillons et feuilles de zinc) est celle qui respecte au mieux le volume du bâti, ces matériaux seront donc privilégiés.

Les ouvertures

Centre bourg

. Les ouvertures sont généralement superposées d'un étage à l'autre (y compris avec les lucarnes quand il y en a).

. Les façades sont rigoureusement composées, le plus souvent sans symétrie, même si les ouvertures de l'étage se superposent à celles du rez-de chaussée.

. Dans le cas de mitoyenneté, les étages sont alignés avec ceux des constructions voisines.

Hameaux et habitat dispersé

. Les fenêtres sont généralement rectangulaires, plus hautes que larges.

. Le principe de composition des façades est simple, le plus souvent sans symétrie, même si les ouvertures de l'étage se superposent à celles du rez-de chaussée.

. Choisir pour l'ensemble des fenêtres un dessin de menuiserie identique pour faciliter la lecture de la façade.

. Les menuiseries pourront être en bois ou PVC (pour la couleur, voir nuancier).

Rénovation

. Respecter les proportions des ouvertures déjà présentes lors d'un percement de nouvelles ouvertures :

- Ouverture de même dimension isolée ou juxtaposée à une autre ouverture ;
- Alignée si possible avec les ouvertures des autres étages.

. La création d'ouverture pour l'aménagement de la grange pourra se faire par la création d'ouvertures en pignons, et/ou la transformation de la porte de grange en surface vitrée, et/ou la création d'ouvertures en toiture (type Vélux).



220 70 10	230 70 10	250 70 10	180 60 10	070 60 40	130 50 10
200 50 10	075 50 40	170 40 15	060 40 20	170 30 15	

Couleurs pour les volets et portes

085 70 10	220 70 10	100 60 05	095 60 10	180 60 10	240 40 15
050 30 20	020 30 48				

Couleurs pour les portes de grange

La reproduction de ces palettes est donnée à titre indicatif compte tenu des variations d'affichage et d'impression. Les références RAL Design System pourront servir de base pour le choix des couleurs dans les nuanciers proposés par les fournisseurs d'enduits et peintures.

Toitures

Volumétrie

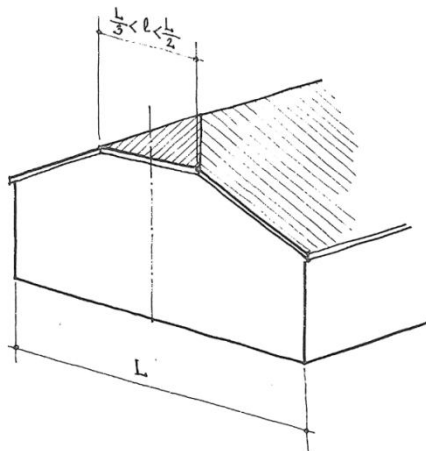
Centre bourg

- . Les toitures au centre bourg sont diverses par leur volumétrie, leur orientation et leur traitement. Mais elles sont généralement à deux pans avec demi-croupe.
- . Le choix du type de toiture se fera donc au regard de celles des constructions voisines.

Sur l'ensemble de la commune

- . Reprendre autant que possible les caractéristiques de l'architecture traditionnelle :

- Toit à deux pans ;
- Pente de toit assez faible : de 35 à 50% ;
- Demi-croupes qui respectent les proportions minimales ci contre et qui possèdent une pente légèrement supérieure à celle de la pente de toit ;
- Peu de saillies de rive² : 15 à 25 cm seulement (permet de réaliser une économie importante lors des travaux. Ce gain peut être transféré sur les matériaux de bardage par exemple).



- . Proscrire les lucarnes et chiens assis pour les ouvertures de toit (hormis au centre bourg) et préférer les châssis de toit, type Vélux.

- . Eviter :

- Les toitures à pans coupé qui viennent rompre la volumétrie du bâti
- Les formes de toitures correspondant à des modèles architecturaux régionalistes en rupture avec l'architecture traditionnelle, notamment type chalet (hormis pour la zone AUt au Manon).

Couverture

- . Les matériaux généralement utilisés sont les suivants :
 - tuile mécanique plate,
 - cuivre, zinc patiné, tôle galvanisée ou laquée.
- . L'usage de la tôle laquée est cependant à éviter car ce matériau résiste mal à l'abrasion de la neige (préférer alors la tôle galvanisée).
- . Veiller à choisir des matériaux résistants aux conditions climatiques :
 - des matériaux permettant un bon maintien de la neige ;
 - des éléments de couverture ayant un recouvrement suffisant afin d'éviter les remontées d'eau par capillarité et les infiltrations.
- . Proscrire l'utilisation de matériaux brillants ou réfléchissants.
- . Dans tous les cas choisir le matériau de couverture en fonction du contexte construit, en particulier dans le cas de mitoyenneté.

² Saillie de rive : prolongement de toiture au-delà de l'aplomb d'un pignon.

Liste des matériaux de couverture de référence pour le Jura

Sources : Service départemental de l'Architecture et du patrimoine du Jura
L'Odyssée, 13 Rue Louis Rousseau – 39000 LONS LE SAUNIER

Catégorie 1 : Petites Tuiles Plates Traditionnelles

Petite tuile de récupération			Terre cuite
Petite tuile plate vieillie	Selon la pente et pureau : 60 à 80/m ²	IMERYS Toiture . l'Aubois : « nivernaise », « monument historique » en rustique foncé, « restauration » en Brumaire . Ste Foy : en rouge nuancé ou vieilli masse . Huguenot-Fenal : sur échantillons	Terre cuite
	//	BLACHE	Terre cuite
	//	TERREAL-Lambert / Les Mureaux / Guiraud / Bavent / Montpont	Terre cuite
	//	KORAMIC Tuiles . Aléonard « Pontigny » « Patrimoine » « Monument Historiques » « Emaillées » . Pottelberg « Plate 301 »	Terre cuite

Catégorie 2 : Petites et Moyennes Tuiles Plates, d'aspect proche du traditionnel

« Vielle France »	61 à 68/m ²	LAFARGE Couverture / Redland	Béton
« Tempo »	44 à 48/m ²	KORAMIC Tuiles / Bouswiller	Terre cuite
« Plate 20x30 »	43,5 à 47,6/m ²	IMERYS Toiture / Huguenot	Terre cuite
« Arpège »	41 à 45/m ²	LAFARGE Couverture / Redland	Béton
« T.M. » et « Tuiloise »	42/m ²	ETERNIT	Fibro-ciment
« Bourgogne longue »	40/m ²	IMERYS Toiture / Jacob	Terre Cuite
« M.H. type Marais »	38/m ²	KORAMICT Tuiles / Aléonard	Terre Cuite
« Vieux Paris »	36 à 38/m ²	TERREAL / Lambert	Terre Cuite
« Alsace bout carré »	36/m ²	STURM	Terre Cuite
« Elysée »	26,5 à 27,5/m ²	TERREAL / Lambert	Terre Cuite
« Plate pressée 27x41 »	21,8 à 23,3/m ²	IMERYS Toiture / Ste Foy	Terre Cuite

Catégorie 3 : Tuiles plates à emboîtement, dites de « substitution »

« Vauban II droite »	22/m ²	KORAMIC Tuiles / Migeon	Béton
« Arboise » rectangulaire	20/m ²	IMERYS Toiture / Jacob	Terre Cuite
« Valoise »	20/m ²	IMERYS Toiture / Huguenot	Terre Cuite
« Beauvoise »	20,5/m ²	IMERYS Toiture / Huguenot	Terre Cuite
« Régence »	20/m ²	LAFARGE Couverture / Terre de France	Terre Cuite
« Palace »	6,4 à 19,6/m ²	LAFARGE Couverture / Redland	Béton
« Giverny »	18/m ²	TERREAL / Lambert	Terre Cuite
« Castel »	13,5 à 18/m ²	IMERYS Toiture / Jacob	Terre Cuite
« Reffet »	17,5 à 18,5/m ²	LAFARGE Couverture / Redland	Béton
« Gémeaux »	15,5/m ²	IMERYS Toiture / Huguenot	Terre Cuite
« Datura »	15,4/m ²	KORAMIC Tuiles / Narvik	Terre Cuite
« Gauloise »	15/m ²	TERREAL / TBF	Terre Cuite
« HP 13 »	13,5 à 18/m ²	IMERYS Toiture / Huguenot	Terre Cuite
« Actua »	10,5/m ²	KORAMIC Tuiles / Migeon	Terre Cuite
« Actua Duplex »	10,5/m ²	KORAMIC Tuiles / Migeon	Terre Cuite
« Volnay »	10/m ²	TERREAL / Lambert	Terre Cuite
« Alpha 10 »	10/m ²	IMERYS Toiture / Jacob	Terre Cuite
« HP 10 »	10/m ²	IMERYS Toiture / Huguenot	Terre Cuite
« Prestige » et « Prestige 2 »	9,7 à 11,4/m ²	LAFARGE Couverture / Redland	Béton

Hors catégorie : matériaux de substitution imitant la tuile plate

« Toisite »	En plaque	SIPLAST	Bardeau asphalté
« Strastos »	En plaque	POLYTUIL	Acier galvanisé et revêtu d'un granulat
« Obéron »	En plaque	POLYTUIL	

Hors catégorie : bardeaux de bois

« Tavillons »	100/m ²	A. BURRI (Chapelle des Bois)	Epicéa
« Tavillons »	100/m ²	DROMARD (Les Bouchoux)	Epicéa
« Tavillons »	100/m ²	VANDELLE (Les Rousses)	Epicéa

Liste indicative des matériaux de couverture utilisés sur la commune de Septmoncel et aux environs

Catégorie 1 : Petites Tuiles Plates Traditionnelles

Pas utilisés

Catégorie 2 : Petites et Moyennes Tuiles Plates, d'aspect proche du traditionnel

Pas utilisés

Catégorie 3 : Tuiles plates à emboitement, dites de « substitution »

« Standard 14 »	14/m ²	IMERYS Toiture / Jacob	Terre Cuite
« Standard 9 »	10/m ²	IMERYS Toiture / Jacob	Terre Cuite
« Alpha 10 »	10/m ²	IMERYS Toiture / Jacob	Terre Cuite
« Noréva »	10/m ²	LAFARGE Couverture	Terre Cuite
« Montchanin losangé »	12/m ²	TERREAL / Lambert	Terre Cuite
« Prestige » et « Prestige 2 »	9,7 à 11,4/m ²	LAFARGE Couverture / Redland	Béton
« Actua »	10,5/m ²	KORAMIC Tuiles / Migeon	Terre Cuite
« HP 14 losangée »	13/m ²	IMERYS Toiture / Huguenot	Terre Cuite
« Cote de Nuit PV »	14/m ²	TERREAL / Lambert	Terre Cuite
« PV 10 »	10/m ²	IMERYS Toiture / Huguenot	Béton
« Delta 10 »	10/m ²	IMERYS Toiture / St Foy	Terre Cuite
« Provinciale »		IMERYS Toiture / St Foy	Terre Cuite
« Montagnarde »		IMERYS Toiture / St Foy	Terre Cuite
« Jura 10 »		IMERYS Toiture / Jacob	Terre Cuite

Hors catégorie : matériaux de substitution imitant la tuile plate

« Dégra »	En plaque	POLYTUIL	Acier galvanisé revêtu d'un granulat
« »	En tôle	POLYTUIL	Acier galvanisé prélaqué

Hors catégorie : bardeaux de bois

« Tavillons »	100/m ²	A. BURRI (Chapelle des Bois)	Epicéa
« Tavillons »	100/m ²	DROMARD (Les Bouchoux)	Epicéa
« Tavillons »	100/m ²	VANDELLE (Les Rousses)	Epicéa